

Etang du Ranch, Les Lucs-sur-Boulogne (85170)



Photo FVPPMA, 14/03/2012

Nom de l'association de pêche : La Friture

Description

En arrivant de la D937, rue Richelieu, vous verrez en face de vous l'Eglise des Lucs-sur-Boulogne. Continuez légèrement sur votre droite, rue George Clémenceau, sur environ 200 m en direction de Rocheservière. Ensuite, prenez la troisième à droite, rue Charette sur la D18, en direction de l'Historial de la Vendée. Continuez sur 100m puis tournez à droite sur une petite rue qui descend, puis légèrement sur votre gauche en direction de l'auberge du lac. Vous pourrez ainsi vous garer à côté d'une aire de jeux et vous rendre sur le plan d'eau du Ranch, situé à proximité.

Au cœur d'un espace naturel sensible, ce site vous propose plusieurs équipements tels que des sanitaires ou encore deux pontons de pêche. Dans un cadre, plutôt bucolique, vous pourrez pratiquer la pêche de la carpe de jour en toute tranquillité. Les plus expérimentés pourront mettre en œuvre leur meilleure technique d'amorçage pour essayer de réveiller les fines narines de ce poisson de fond, qui, autrefois, était élevé par les moines à des fins culinaires.

Si la carpe n'est pas à votre goût, sachez que le gardon est présent sur l'Etang et il est particulièrement actif en période estival.

Fiche technique

Public(s) : Tous publics

Accessibilité : Facile

Stationnement : 2 parkings (P1 = 20 places / P2 = 5 places)

Distance véhicule / rive : 20 m

Milieu : Etang

Rive : Gauche et droite

Berges : Dégagées

Linéaire de pêche : 650 m

Largeur entre rives : Entre 50 m et 100 m

Profondeur moyenne : 1,50 m

Type de fond : Vaseux et sableux

Emplacements : Ensoleillés

Equipements : Tables, sanitaires, ponton de pêche, sentier pédestre (tout autour de l'étang)

Types de pêche conseillés

- Pêche au coup
- Pêche de la carpe (commune et miroir)
- Fixe
- Itinérante

Atouts du site

- Populations de carpes et de poissons blancs importantes

Spécificité du site

- Espace naturel sensible

Contact

Fédération de pêche de Vendée

Tél : 02.51.37.19.05

Site : <http://www.federation-peche-vendee.fr>



Amis pêcheurs, n'oubliez pas que la **carte de pêche est nominative et obligatoire** pour toutes personnes en action de pêche.

Vous pourrez vous la procurer auprès d'un **dépositaire** ou sur le **site Internet** de la fédération de pêche de Vendée :

<http://www.federation-peche-vendee.fr>

Remarque : Si vous avez un doute concernant la pêche, n'hésitez pas à consulter la réglementation du Site Internet de la fédération de pêche.

Sources : Fédération de pêche de Vendée, IGN ©

Mise à jour : 2017

Etang du Ranch, Les Lucs-sur-Boulogne (85170)

Axes Routiers à suivre

Départ : Les Lucs-sur-Boulogne

D637 : Rue Richelieu / Rue George Clémenceau

D18 : Rue Charette

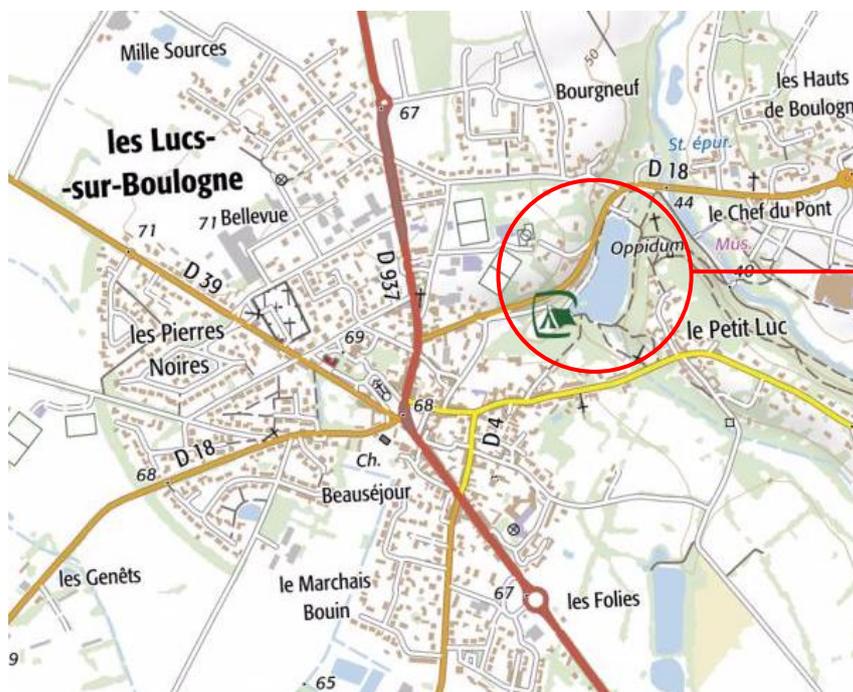
Arrivée : Etang du Ranch

A proximité

Belleville-sur-Vie : 8,6 km

Rocheservière : 10,6 km

La Roche-sur-Yon : 25,5 km



Légendes

- Linéaire de pêche
- P Parking
- ➔ Vous arrivez par là



Photo FVPPMA 14/03/2012



Photo FVPPMA 14/03/2012